

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW : code 01

Remplacement du DPCP à la suite de la nomination de M. Claude Lachapelle comme juge à la Cour du Québec

Québec, le 4 juillet 2014 - Le Bureau du directeur des poursuites criminelles et pénales salue la nomination de M. Claude Lachapelle comme juge à la Cour du Québec, Chambre criminelle et pénale, à Joliette.

La Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales prévoit que lorsque la charge de directeur devient vacante, le directeur adjoint remplace le directeur.

M^e Annick Murphy, directrice adjointe depuis plus de 2 ans et avocate depuis 1981, occupera le poste de directeur jusqu'à ce que le gouvernement procède à la nomination du nouveau directeur suivant la procédure prévue à la Loi sur le Directeur des poursuites criminelles et pénales.

M^e Murphy est également récipiendaire de la distinction Avocat émérite (Ad. E.) attribuée par le Barreau du Québec.

Le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)

Le DPCP fournit, au nom de l'État, un service de poursuites criminelles et pénales indépendant, contribuant à assurer la protection de la société, dans le respect de l'intérêt public et des intérêts légitimes des victimes. Pour en savoir davantage : www.dpcp.gouv.qc.ca

- 30 -

Source :
M^e Jean Pascal Boucher
Porte-parole
Directeur des poursuites criminelles et pénales
(418) 643-4085